

ASSEMBLÉE NATIONALE

P.J.L. DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 157

présenté par
M. Lefèvre et M. Izard

ARTICLE 7**ÉTAT D****« Avances à l'audiovisuel public »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.